

## CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2020

Présents :

- Enseignantes : M. Gomes/S. Guibert
- ATSEM : Mme Villéger
- représentants de la municipalité : M. Bourriaux/ Mme Richard
- représentants des parents : M. Knobloch/ Mme Beaudrin/ Mme Gitzhoven
- excusée : Mme Winder

ORDRE DU JOUR :

- analyse du schéma d'organisation phase 1
- mise en place du schéma d'organisation phase 2

Tout d'abord, Mme Guibert explique aux membres du conseil d'école la raison de la tenue de ce conseil d'école extraordinaire et du non respect des délais habituels de convocation. L'information n'est arrivée dans les écoles que vendredi dernier pour une réunion du conseil d'école cette semaine.

### **1. Analyse du schéma d'organisation phase 1**

Mme Guibert explique que quelques ajustements ont été nécessaires après les 2 premiers jours de classe, en accord avec la municipalité à savoir :

- malgré le décalage des horaires des différentes classes, il a fallu partager la cour en 2 avec des barrières pour une plus grande souplesse sur les entrées et les sorties de récréation.
- il a également été nécessaire de revoir les horaires des différents groupes sur la pause méridienne afin d'éviter les croisements de groupes.

Bilan : dans l'ensemble le schéma d'organisation fonctionne plutôt bien pour l'accueil des élèves en termes de gestion des espaces et de circulation des groupes.

Cependant :

- les demandes d'accueil sont plus nombreuses que la capacité de chaque classe (Mme Guibert rappelle qu'elle est de 15 élèves maximum (propos du ministre) mais que c'est conditionné à la surface des classes et que dans notre école, on tombe à 10 élèves maximum par classe).
- les prioritaires sont très nombreux sur le secteur de l'école.
- l'école est en tension sur l'accueil du fait d'un moyen humain en moins (Absence Mme Winder) : TOUS les élèves qui en ont fait la demande ont pu être accueillis grâce à la répartition des élèves de Mme Winder dans les autres classes à savoir pour Mme GOMES PS/MS/GS/CP et pour Mme Guibert CE1/CE2/CM1/CM2. Même s'il y a eu l'aide d'une autre enseignante pour le distanciel des CP/CE1, cette situation n'est pas envisageable sur le long terme.
- les gestes barrières (distanciation sociale), malgré la vigilance des enseignantes et des personnels municipaux, sont très difficiles à faire respecter, particulièrement en récréation.
- la composante pédagogique de cet accueil interroge les membres du conseil d'école.
- les enseignantes assument difficilement la charge de travail liée au double travail présentiel-distanciel.
- Mme Guibert manque de temps pour s'occuper pleinement de ses élèves, étant accaparée par les tâches de direction (notamment la gestion des plannings de semaine).
- sur le temps de cantine : il apparaît nécessaire de varier les menus car les enfants se lassent des sandwiches au pain de mie.
- le travail en distanciel devient plus difficile pour les parents aussi (beaucoup ont repris le travail en présentiel également, difficultés pour les enfants à s'y remettre à la maison, pour les parents également)

## **2. Schéma d'organisation phase 2**

### **- définir les modalités d'accueil des élèves dans la limite de capacité :**

1. Mme Guibert rappelle la « liste » des prioritaires :

- soignants et assimilés
- professions de secours et sécurité
- enseignants
- personnels désignés par la préfecture (ARS, ...)

Mme Guibert rappelle que les prioritaires le sont s'ils ne disposent pas d'autres solutions de garde. Elles invitent donc les prioritaires à lui faire part des jours où ils peuvent garder leurs enfants : si ce jour là, elle peut répondre à toutes les autres demandes, les enfants concernés seront accueillis. Si c'est un jour en tension, cela permettra d'accueillir d'autres élèves moins scolarisés. Elle enverra à cet effet un courrier à tous les parents prioritaires pour leur demander leurs jours de disponibilité d'ici la fin de l'année scolaire.

M. Knobloch émet une réserve concernant la notion de parents prioritaires, considérant que les parents ayant repris le travail sont tous dans la même situation. Mme Guibert en convient et assure qu'elle fera son maximum pour l'accueil de tous mais qu'elle doit respecter les consignes ministérielles.

2. Les non prioritaires qui en font la demande seront accueillis en rotation sur la demi-semaine comme c'est déjà le cas. Devant le nombre croissant de demandes chaque semaine, il paraît prudent de garder ce fonctionnement pour pouvoir accueillir tout le monde au moins une fois par semaine.

Mme Guibert rappelle que la gestion se fait à la semaine donc :

- toute nouvelle demande ou arrêt de l'accueil est à lui envoyer par mail avant le mercredi 17 h.
- les fiches d'accueil seront envoyées aux familles le jeudi soir.
- il faut renvoyer la fiche d'accueil pour inscription en cantine et garderie si nécessaire.

Le conseil d'école valide l'organisation retenue pour l'accueil.

En cas d'absence d'une enseignante :

- soit la situation est connue en avance et on revoit le planning avec une réorganisation des groupes
- soit c'est le matin même : on accueille dans les autres classes si on peut, on renvoie les élèves aux familles quand c'est possible.
- en dernier recours : organisation d'une garderie municipale.

### **Présentation du dispositif 2s2c**

C'est un dispositif visant à faire employer des intervenants pour encadrer des groupes d'élèves (sportif et culturel). Plusieurs questions sont soulevées :

- le coût : M. Bourriaux informe que l'État subventionne le paiement de ces intervenants mais qu'il y a d'autres coûts (emploi d'une personne à la salle des fêtes pour la désinfection, la surveillance du temps méridien ...) et que la mairie a déjà largement financé la réouverture de l'école (travaux pour installer des lavabos, emploi de personnels municipaux supplémentaires ...)
- cela semble une organisation complexe : quels groupes d'élèves ? Quels intervenants ? Pourquoi les intervenants peuvent-ils encadrer des élèves dans ce dispositif alors qu'ils ne le peuvent pas à l'école ?

Le conseil d'école n'est pas favorable à la mise en place du 2S2C pour toutes ces raisons.

### **- aménagement du temps pour le maintien du distanciel**

Il n'est plus possible pour les enseignantes d'assurer le distanciel et le présentiel. Sur proposition de M. le DASEN, il est possible d'alléger la semaine de classe, c'est-à-dire 30 min de moins pour les élèves chaque jour en classe. La municipalité assurera une garderie sur ce temps pour les parents qui ne peuvent pas récupérer les enfants à 15h30 pour la classe de Mme Winder/ 15h45 pour les classes de Mme Guibert et Gomes.

Mme Guibert demande l'avis du conseil d'école.

Le conseil d'école est favorable .

M le maire (M. Bourriaux) va écrire à M. le DASEN pour lui demander cette modification d'horaires exceptionnelle.

### **- prise en compte du temps de décharge de direction**

Les consignes sont de maintenir le temps de décharge de direction. A ce jour, Mme Guibert a 5 journées à son actif. Comme il n'y a pas de circulation de remplaçant, il faudrait s'organiser entre enseignantes de l'école. La situation étant déjà tendue pour l'accueil des élèves, cela semble compliqué.

Mme Guibert essaiera, en fonction des demandes, des disponibilités des personnels prioritaires, de libérer des journées pour assurer ses missions de directrice (pour information, arrivent la liaison école-collège pour les CM2, les admissions des nouveaux inscrits, le bilan d'année et la préparation de la rentrée..) en affectant ses élèves à d'autres classes si celles-ci peuvent les accueillir (max 2 par classe)... mais elle assure qu'aucun élève ne sera refusé à cette fin.

M. Knobloch pose la question de l'organisation de la rentrée. Il n'y a aucune information actuellement. Mme Guibert précise qu'un autre conseil d'école aura lieu pour l'organisation de la rentrée vers la fin du mois de juin, qu'il y aura peut-être des informations à ce moment-là.

Les représentants des parents d'élèves remercient à nouveau les enseignantes pour le travail en distanciel, et demandent le temps d'archivage des documents sur le site, afin de les utiliser pendant les vacances pour des révisions. Mme Guibert lui confirme que cela sera possible.

Le nouveau schéma d'organisation sera rédigé en fonction des éléments ci-dessus et sera communiqué aux différents membres du conseil d'école.

L'équipe enseignante souhaite remercier chaudement la municipalité, qui bien qu'en période de transition, a toujours répondu avec beaucoup de réactivité à toutes ses demandes ; les parents qui, malgré de nombreuses contraintes pour eux, se montrent compréhensifs et continuent à assurer le travail en distanciel.

Présidente : Mme Guibert

Secrétaire : Mme Gomes